

Index égalité professionnelle Femmes Hommes 2024

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	3,6	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,9	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	2	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			71		85
INDEX (sur 100 points)			84		100

Décision unilatérale relative aux objectifs de progression concernant l'égalité professionnelle entre Femmes & Hommes au sein de Brand France SAS

Le soussigné :

La société Brand France dont le siège social est situé à Trévoux (01600), sis 256, allée de Fétan

Représentée par M. Stéphane SCHMIDT Directeur Général, dûment habilité à l'effet de la présente,

Préambule

Depuis 2019, les entreprises sont tenues de calculer et publier chaque année un index mesurant l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

Depuis la date du 25 février 2022, les entreprises dont la note globale est inférieure à 85 points doivent fixer et publier des objectifs de progression pour les indicateurs pour lesquels la note globale n'a pas été atteinte.

La note de l'Index 2023 de Brand France SAS était de 84/100. Les indicateurs pour lesquels Brand France SAS est tenu de mettre des objectifs de correction sont les suivants :

- **Indicateur 1** portant sur les écarts de rémunération (34 points sur 40),
- **Indicateur 5** portant sur le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (0 points sur 10)

Ces objectifs de progression ne seront plus applicables lorsque la note globale sera devenue supérieure à 85 points.

Brand France SAS s'efforcera d'atteindre les objectifs fixés de bonne foi dans le cadre de la présente Décision Unilatérale, notamment en mettant en œuvre les actions qui y sont associées.

Article 1 : CHAMPS D'APPLICATION :

Les dispositions de cette décision unilatérale s'appliquent à l'ensemble des salarié(e)s du périmètre Brand France SAS hors salarié(e)s de la succursale du Luxembourg.

Article 2 : OBJECTIFS DE PROGRESSION POUR L'INDICATEUR 1

2.1 Objectif de progression

Brand France SAS se fixent pour objectif de réduire les écarts de rémunérations, et d'atteindre au minimum la note de 35 sur 40.

2.2 Actions associées

Brand France SAS veillera à la bonne répartition des enveloppes allouées aux augmentations pour réduire les écarts de rémunération.

Article 3 : OBJECTIFS DE PROGRESSION POUR L'INDICATEUR 5

3.1 Objectif de progression

Brand France SAS se fixe pour objectif d'obtenir dans la mesure du possible, l'augmentation du nombre de salarié(e)s sous représenté(e)s et ce de manière proportionnelle à la part d'hommes et de femmes dans l'entreprise. Pour référence, la répartition dans l'effectif de l'entreprise d'hommes et de femmes est de 80% pour les hommes et 20% pour les femmes.

3.2 Actions associées

Brand France SAS favorisera lorsque cela sera possible, le recrutement de candidat interne ou externe du sexe sous représenté.

Article 4 : INFORMATION & PUBLICATION

Le Comité Social Économique (CSE) est informé au 15/02/2024 de la mise à place de la présente décision.

Elle sera tenue à sa disposition dans la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE).

La présente sera mise à disposition de l'ensemble des salarié(e)s dans l'intranet de l'entreprise.

En application des dispositions de l'article D1142-6-2 du Code du Travail, la présente sera déposée auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) sur la plateforme www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr et transmise aux services du ministre chargé du travail.

La présente sera également publiée sur le site internet de Brand France SAS, sur la même page que l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes relatif à l'année 2023 : [Téléchargements \(huenebeck.com\)](http://Téléchargements(huenebeck.com))

A Trévoux, Le 16/02/2024

Pour BRAND France

M SCHMIDT Stéphane